

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026**

N°DEL2026_197

**Objet :
Modification de
représentant de
la commission
Mobilités**

L'an deux mille vingt six, le vingt trois septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Espace Culturel - 5, place du marché - 13690 Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17/09/2026

PRÉSENTS :

Mme Corinne CHABAUD, M. Marcel MARTEL, M. Michel PÉCOUT, M Gilles MOURGUES, M. Eric LECOFFRE, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET, M. Yves PICARDA, M Laurent FABRE, M. Michel BLANC, M. Jean-Luc PERIN, Mme Angélique YTIER CLARETON, M. Eric CHAUVET, Mme Chantal ALEX, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE, Mme Frédérique MARES, M. Patrick MARCON, Mme Cécile MONDET, M. Hugo JAUBERT, M. Aurélien BOUCHET, Mme Corinne NIETO, M David CHAMBON, M Serge TERNIER, M Serge LEVRARD, M Marc LAMBERT, Mme Bénédicte FARE, Monsieur Robert TATON

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Michel GAVANON donne pouvoir à Mme Corinne NIETO, Mme Sylvie MENVIELLE donne pouvoir à M. Patrick MARCON, Mme Solange PONCHON donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Adélaïde JARILLO donne pouvoir à M. Cyril AMIEL, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI donne pouvoir à M. Marcel MARTEL, Mme Annie SALZE donne pouvoir à M. Eric CHAUVET, M. Jean-Louis DEVOUX donne pouvoir à Mme Angélique YTIER CLARETON, Mme Sandrine REBUFFAT donne pouvoir à M Gilles MOURGUES, Mme Valérie COLOMBET donne pouvoir à M Laurent FABRE, M Jérôme GUICHARD donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET

ABSENTS :

M. Jean-Christophe DAUDET, M Mathias BERNAL, M Vincent LESCOT

Secrétaire de séance : M. Michel PÉCOUT

Madame la Présidente expose que par délibération n°DEL2026-105 en date du 21



mai 2026, le Conseil Communautaire a désigné les conseillers communautaires et municipaux membres de la commission Mobilités.

Le règlement intérieur de Terre de Provence Agglomération dans son article 21 prévoit « chaque commission comprend deux représentants par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de commune concernée ».

Suite à une demande de modification de membre de la commune de NOVES, il est proposé au conseil communautaire de désigner Valérie CHARAVIN en lieu et place de Magalie FROSSARD au titre de représentant de la commune de NOVES à la commission Mobilités, étant précisé que le second membre pour la commune de NOVES reste inchangé.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le vote concernant une nomination à lieu à bulletin secret sauf si l'unanimité du conseil décide du contraire.

Le Bureau Communautaire du 10 septembre 2026 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider cette nouvelle désignation.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

VU l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°DEL2026-90 du 21 mai 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération n°DEL2026-114 portant élection des membres de la commission Mobilités ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 10 septembre 2026

CONSIDÉRANT le règlement intérieur de Terre de Provence Agglomération et son article 21 « chaque commission comprend deux représentants par commune membre, à désigner parmi les conseillers communautaires ou municipaux de la commune concernée » ;

CONSIDÉRANT la décision unanime des élus du conseil communautaire de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à cette désignation selon un scrutin public ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DÉCIDE

ARTICLE 1

Madame Valérie CHARAVIN est désignée, pour la commune de NOVES, membre de la commission Mobilités, en lieu et place de Madame FROSSARD Magalie.

ARTICLE 2



La liste des membres de la commission Mobilités est établie ainsi :

Communes	1 ^{er} membre	2ème membre
BARBENTANE	FORNER Thomas	BALAS Tom
CABANNES	SOLER Maggie	HAAS-FALANGA Josiane
CHATEAURENARD	CHAUVET Eric	CHAMBON David
EYRAGUES	ARNAULT Jean-Paul	DUMAS Marc
GRAVESON	CORNILLE Annie	IMBEMBO Julie
MAILLANE	MICHEL Francis	RICHARD Monique
MOLLEGES	MARCON Patrick	FABRE Benoit
NOVES	PAULEAU Céline	Valérie CHARAVIN
ORGON	BRUNA Gabriel	PORTAL Serge
PLAN D'ORGON	BOUNOIR Claudine	LOUVET Nathalie
ROGNONAS	PICARDA Yves	LAMBERT Marc
SAINT ANDIOL	PERIN Jean-Luc	BENSACQ Marine
VERQUIERS	BARRAT PAUL Caroline	TATON Robert

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Membres en exercice : 42

Votants : 39

Votes pour : 39

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au
registre des délibérations

Fait à Eyragues,



Corinne CHABAUD
Présidente
1 oct. 2026

